

Raphaël DELAVAUD
3, rue Félix Arnaudin - B2003
33980 AUDENGE

A l'attention du Commissaire Enquêteur

A Audenge, le 12/10/18

Objet : Révision du PLU – Parcelle B1089 à Joué

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après examen du projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Belin-Beliet, je m'interroge sur le point suivant :

Propriétaire de la parcelle B1089 située route de l'ameliet, lieu dit de « Joué », l'approbation du PLU en l'état aurait pour conséquence une modification du zonage de ladite parcelle, passant actuellement de la zone Uq à la zone Nf. Vous trouverez ci-joint un extrait du plan consulté.

Le projet de révision prévoit une conservation de la zone Uq pour les parcelles construites concomitantes à la nôtre (parcelles n°1088, 1741, 2121, 2122 et 948). Sur le plan cadastral n'apparaît pas encore notre maison en cours de construction autorisée par l'arrêté municipal en date du 08/12/2017.

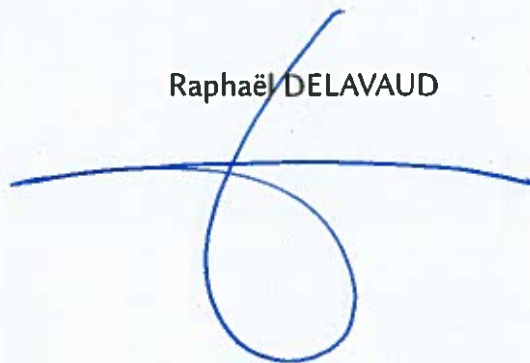
Ainsi, la modification du zonage de ladite parcelle ne paraît pas justifiée et n'assure plus une continuité dans une zone homogène.

Il est par ailleurs précisé, dans la présentation du P.A.D.D. modifié suite au débat du 23/03/2017: « Dans le quartier de « Joué/ Larrouy/ La Huilade/ l'Ameliet » limiter le développement au comblement des « dents creuses » situées en dehors des espaces de fragilité environnementale, paysagère ou patrimoniale (prairies notamment) ». Il me semble que la parcelle B1089 rentre dans ce champ d'application et peut être considérée comme « dent creuse ».

En conséquence, je vous serai gré de ne pas modifier le zonage (Uq) afférent à la parcelle B1089 en revenant sur la révision du PLU.

Je reste naturellement à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Raphaël DELAVAUD



extrait du plan « 0-1-BELIN BELIET Dossier PLU arrêté-PLU 03-2-Zonage Joué 03-2018 »

